



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Mardi 9 mars : TOUTE la DASCO en GRÈVE !

- **Pas une minute de plus de temps de travail**
- **Déprécarisation des collègues vacataires et en CDD**

L'intersyndicale CGT/UNSA/UCP/SUPAP-FSU/FO/CFTC appelle de nouveau à la mobilisation mardi 9 mars, voir [ICI](#), après le succès de la journée du 4 février sur toute la Ville avec plus de 6 000 grévistes et particulièrement sur notre direction : **plus de 17% de grévistes à la DASCO, soit près de 2 000 collègues !**

Pourquoi se mobiliser particulièrement à la DASCO, Titulaires-Contractuels-Vacataires tous ensemble ?

Parce que la Ville envisage une attaque sans précédent contre notre temps de travail !

En se réfugiant derrière l'application de la loi pour retirer l'équivalent de 8 jours de congés à chaque agent, ou en augmentant le temps de travail journalier de 18 minutes.

Dans les deux cas c'est inadmissible ! Ces 8 jours sont la concrétisation d'une conquête sociale totalement légitime, voir [ICI](#).

Pire que ça, la mairie « de gauche » irait même encore plus loin que le gouvernement macroniste en souhaitant revenir sur les sujétions (réductions du temps de travail liées à la pénibilité des métiers).

À la DASCO cela pourrait signifier :

- **Perte de 8 jours pour toutes et tous : ASEM, ATE, ATEE, AAAS, AAP, TSO, PVP, administratifs...**
- **Remise en cause des réductions supplémentaires de temps de travail par exemple des adjoints d'animation (32h annualisées) et des ASEM (34h30 annualisées)**
- **Plus de temps de travail pour les titulaires et contractuels entrainerait mathématiquement une diminution du temps de travail et donc du salaire des collègues vacataires déjà en situation de grande précarité**

Parce que notre direction est la plus touchée par la précarité et les sous-effectifs !

Nos conditions de travail se sont dégradées au fil des ans. **De moins en moins de titulaires, de plus en plus de collègues précaires payés au lance pierre, souvent en dessous du minimum légal**, ce qui nécessite l'intervention régulière de notre syndicat, voir [ICI](#) ou [ICI](#) récemment.

- **La DASCO emploie plus de 10 000 vacataires chaque année, dont la grande majorité illégalement sur des postes permanents dans l'animation ou le gardiennage d'école principalement (4 gardiens**

au-dessus de 910h annuelles en 2013...plus de 500 en 2019...et la précarité s'aggrave encore d'année en année) !

- **La DASCO emploie plus de 1 000 ATE et ASEM contractuelles, souvent en CDD pendant de nombreuses années sur la même école**, la Ville renouvelant chaque année les contrats sous des motifs fallacieux (accroissement d'activité, vacance de postes, etc...) qui sont uniquement des prétextes pour ne pas procéder à des recrutements par concours et mettre en place des équipes de titulaires remplaçants !
- **Les agents ne sont quasiment plus remplacés en cas d'absence** et le manque de personnel est flagrant dans tous les secteurs ou presque : **UGD/SGD, ASEM, ATE, animateurs...**Ce manque est encore largement aggravé en cette période de crise sanitaire.

De belles paroles de remerciements de Madame Hidalgo pour le sens du service public et l'implication exemplaire des agent-e-s depuis un an (et bla-bla-bla)...mais aucune prime particulière en fin d'année. Et maintenant la maire envisage de prendre 8 jours, voire plus, à ses agent-e-s si impliqué-e-s ???

Ça suffit ! BASTA ! GREVE !!!

Pas une minute de plus de temps de travail !

Recrutement massif de titulaires et contractualisation de milliers de vacataires !

**Les collègues méritent de meilleures conditions de travail,
les usagers une meilleure qualité de service public**

Rappel 1 : vous pouvez faire grève 1h, la demi-journée ou la journée complète.

En pratique, les équipes d'animation peuvent par exemple faire grève de 11h30 à 12h30, empêchant tout service de restauration scolaire pour une perte de 7 à 10 euros de salaire (selon leur statut et leur ancienneté).

Rappel 2 : **les vacataires peuvent faire grève...et il faut absolument les signaler comme grévistes aux CASPE dans ce cas** (beaucoup de CASPE ne demandent que les grévistes titulaires et contractuels). En effet le nombre de structures fermées mais aussi le nombre de grévistes comptabilisés sont important dans le rapport de force avec la mairie.

Paris, le 4 mars 2021

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org>

Mail du syndicat : SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr